

BUREAU INTERNATIONAL DES EXPOSITIONS

56, Avenue Victor Hugo - PARIS XVIIe

Tél. : 727.38.63

POUR INFORMATION
NC/n° 469

Paris, le 16 Octobre 1969

Monsieur le Délégué,

Au cours de sa 65ème Session le 16 Juin 1969, le Conseil d'Administration a accepté la date de 1972 pour une exposition spéciale à RIO DE JANEIRO destinée à célébrer le cent cinquantième de l'Indépendance du Brésil.

Par une lettre n° 345 en date du 11 Juillet dernier je vous avais rappelé la décision favorable du Conseil quant au projet du Gouvernement Brésilien et demandé de ne pas manquer de me faire connaître, dans le délai réglementaire de quatre mois, si votre Gouvernement avait l'intention d'entrer en concurrence avec le Brésil pour organiser en 1972 une exposition spéciale ayant un thème similaire.

Aucun Gouvernement n'ayant présenté une demande concurrente et le délai requis par le Règlement se trouvant écoulé à la date du 16 Octobre, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'année 1972 est définitivement acquise au profit de cette manifestation Brésilienne./.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué, l'expression de mes sentiments très distingués et dévoués.

LE DIRECTEUR
DU BUREAU INTERNATIONAL DES EXPOSITIONS

R. Chalou

R. CHALON